

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE:

PRIMEDI 21 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Vendredi 11 Mars 1795.

Départ de l'escadre anglaise qui étoit dans la rade de Livourne. — Renforts arrivés à l'armée autrichienne en Italie. — Distribution de l'armée du général Jourdan à l'ouverture de la campagne. — Paite des anciens représentans de la province de Frise, en Hollande, qui ont emmené avec eux la caisse provinciale. — Suite de la discussion sur les moyens de rétablir le crédit des assignats.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Livourne, le 20 février.

Hier l'escadre anglaise de l'amiral Jervis, composée de dix vaisseaux de ligne, y compris le *Tancrede*, vaisseau amiral, & quelques frégates, a mis à la voile de ce port, sans qu'on sache quelle est sa destination. On assure que l'escadre française est sortie de Toulon.

La quantité prodigieuse de grains arrivés du Levant & de la Barbarie dans les ports de la Provence, y a fait baisser considérablement le prix du bled. Il nous arrive ici beaucoup de bâtimens de Marseille, chargés de diverses marchandises; ce qui prouve l'activité du commerce & des manufactures de France.

On mande de Crémone que divers bataillons arrivés récemment de l'Allemagne, & qui avoient pris leurs cantonnemens dans la Lodigiane, viennent de partir du côté de Nice de la Peille, en Piémont; ces bataillons sont ceux de Preins, de Pellegrini, de Ferdinand de Toscané, & de Brechainville.

Il arrive aussi dans la Lombardie des recrues destinées à compléter les divers bataillons de l'armée autrichienne. Après quelques jours de repos, ces recrues se rendent

à Pavie & ensuite dans le Piémont, où on attend d'autres régimens, entr'autres ceux de Vincelas Collorédo, de Hoff, &c.

Il paroît que le cabinet de Vienne songe très- sérieusement à mettre l'Italie alarmée à l'abri d'une invasion de la part des Français; il est du moins certain que l'augmentation des troupes françaises dans la riviere de Gènes & sur les frontieres du Piémont & de la Lombardie a causé en Italie une terreur qui s'est propagée rapidement jusqu'à Rome & à Naples.

L'empereur a nommé général-major & commandant de la forteresse d'Egra le colonel Planck, en récompense de la bravoure qu'il montra à la défense du Quesnoy, en 1794.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 16 ventôse.

Le général Jourdan s'occupe en ce moment à visiter toutes les positions de son armée & à connoître au juste l'état de ses forces, afin de concerter ses opérations d'après cela. Au moyen de la réforme d'une partie des corps incomplets & de leur incorporation dans d'autres, toute l'armée de Sambre & Meuse est actuellement au grand complet; les troupes sont en mouvement, & la plupart se portent vers les bords de la Moselle, où l'on fait passer sans interruption des convois d'artillerie & de munitions de guerre. Les principaux magasins sont à Coblenz & à Luxembourg; on n'a laissé à Trèves que ce qui est nécessaire pour la consommation journaliere des troupes.

Voici, d'après un aperçu exact, de quelle manière l'armée du général Jourdan sera distribuée à l'ouverture de la campagne. Quatre-vingts mille combattans agiront offensivement dans le Hunspruck, pendant qu'un corps de 12 à 15 mille hommes retranchés sur la Chartreuse & dans les environs de Coblenz empêcheront aux Autrichiens le passage du Rhin de ce côté là. On laissera le long de la rive gauche, jusqu'à Crevelt, une ligne de

troups peu considérable & suffisante seulement pour garder les principaux postes. Le général Lefebvre sur la rive droite, à la tête de 30 mille hommes, fera une puissante diversion qui ne pourra être que très-avantageuse au corps principal de l'armée. Dans cet état n'est point compris la garnison de Luxembourg, au moins de 12 mille hommes. C'est avec de pareils moyens que la république va pousser la guerre, & suivant toutes les probabilités ordinaires elle ne pourra qu'être funeste aux restes de la coalition.

Nous devons ajouter que dans ce moment les armées du Rhin sont bien équipées & pleines d'ardeur.

FRANCE.

De Paris, le 15 ventôse.

Les lettres de Hollande marquent que les anciens représentans de la province de Frise, ayant appris que la troupe avoit reçu l'ordre de sortir de Leewarden, ont pris la fuite au nombre de 52, outre le secrétaire, le greffier & les commis, emmenant avec eux la caisse provinciale. Toutes ces personnes se sont sauvées sur le territoire prussien, ainsi qu'une multitude d'habitans de la Frise qui abandonnent journellement leurs foyers. Les représentans actuels ont publié une proclamation, en forme d'arrêté, par laquelle les anciens représentans & leurs ministres sont déclarés coupables du crime de lésation. Le représentant Joha, que l'on avoit assuré avoir été pendu par le peuple, a pris la fuite avec les autres.

Moreau de Saint-Mery, membre de l'assemblée constituante, vient d'ouvrir une imprimerie à Philadelphie, & annonce, par souscription, la prochaine publication d'un ouvrage qu'il avoit commencé depuis trois ans, la description de la partie espagnole de Saint-Domingue dernièrement cédé à la France. Il invite le public à alimenter ses presses, & il se félicite de ce que le premier laboureur qui en sortira intéressera son ancienne & chère patrie.

Et scribens reminiscitur Argos.

DE LA JUSTICE.

Si j'avois le voix de Stentor, je crierois de toutes mes forces aux habitans de ce vaste empire, des Pyrénées jusqu'aux Alpes, des rives de l'Océan jusqu'à celles de la Méditerranée : « PEUPLES, la justice est le plus précieux de vos droits, la justice est le plus cher de vos intérêts. Demandez à ceux qui vous gouvernent qu'ils observent la justice, & vous aurez cette liberté que vous cherchez; demandez qu'ils observent la justice, & vous aurez la paix dont vous avez tant de besoin ».

Je dirois au gouvernement : « MANQUATAIRES DU PEUPLE, la justice est le premier de vos devoirs; la justice est aussi votre premier intérêt; la justice est l'unique boussole qui ne vous égarrera jamais. Observez la justice, si vous voulez être fidèles à votre mandat; car aucune puissance sur la terre n'a pu vous donner le droit d'être injustes. La société toute entière n'a pas le droit de faire une injustice à un seul de ses membres; & le dernier de ses membres auroit le droit de la renverser toute entière pour se dérober à une oppression manifeste; car la résistance à l'oppression est de droit divin, c'est à dire du droit de la nature ».

Toute injustice volontaire est non-seulement un crime dans ceux qui gouvernent, c'est un mauvais calcul. Une injustice peut offrir un avantage apparent & momentané

mais ses effets réels & durables sont toujours désastreux. Suivez avec attention l'histoire déplorable de la révolution, & vous verrez distinctement que les malheurs & les crimes qui en ont déshonoré le cours ont été le produit nécessaire et prévu des premières atteintes aux droits éternels de la justice.

Cette triste vérité sera développée ailleurs. Je ferai seulement ici une observation dont la preuve n'est pas loin de nous; c'est que la violation volontaire de la justice dans l'imposition & la répartition d'une taxe rigoureuse, même nécessaire, peut tarir tout d'un coup les sources de toute prospérité nationale, en privant l'état des ressources illimitées que lui offrirait le crédit & la confiance publique.

L'injustice est une mauvaise économie en gouvernement car tout acte d'injustice est un acte de despotisme. C'est toujours couper l'arbre par le pied pour en avoir le fruit.

Ne cessons donc de répéter aux législateurs, aux autorités gouvernantes : la justice, la justice; votre salut et celui du peuple est là, IL N'EST QUE LA.

Si l'on me dit que toute cette morale est une trivialité, je répondrai, qu'une vérité morale n'est bonne que lorsqu'elle est devenue triviale. Celle que je prêche ne l'est pas encore assez.

V. A. A.

Letters of Junius, pref. p. 17.

.... Quant à ce qui concerne le caractère de l'homme en place & les mesures de gouvernement, le cas est un peu différent. Une latitude étendue doit être accordée à la discussion des affaires publiques, autrement la liberté de la presse sera sans avantage pour la société. Autant la pente à la malveillance privée & à la calomnie personnelle doit être réfrénée & contenue par tous les moyens légitimes, autant doit être encouragé & excité le constant examen du caractère & de la conduite des magistrats & des ministres. Ceux qui pensent que nos papiers publics n'opposent aucun frein aux méchans & aux mauvaises mesures, n'entendent rien à ce pays. Dans cet état de servitude volontaire & de prostitution où l'influence du gouvernement a réduit les autres branches de pouvoir, nos ministres & nos magistrats n'ont guère d'autre punition à craindre & de difficulté à rencontrer que la censure de la presse, & l'esprit de résistance qu'elle excite parmi le peuple. Tant que le pouvoir central est maintenu, pour me servir de l'expression d'un étranger de beaucoup d'esprit, tout magistrat & tout ministre est forcé presque à chaque instant de choisir entre ses devoirs et sa réputation. Un dilemme de cette espèce qui revient perpétuellement, n'opérera certes, par un miracle dans son cœur, mais il influera assurément dans un degré quelconque sur sa conduite. A tout événement, c'est moins que jamais le moment de laisser introduire le moindre relâchement dans la dernière discipline qui nous reste.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Nous vous prions, citoyens, d'insérer dans votre feuille la lettre suivante, qui peut achever de fixer l'opinion sur la destitution du citoyen Odouard cadet, juge de paix à Montelimart, ordonnée par le commissaire Fréron déjà annoncée dans différens journaux.

L'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Drome au citoyen Fréron, commissaire du gouvernement.

Citoyen, le commissaire du pouvoir exécutif près notre tribunal m'a transmis votre arrêté pris à Montelimart à l'égard du citoyen Odouard, juge de paix, par lequel vous le destituez & vous me chargez de provoquer l'application du code pénal envers lui.

J'ai parcouru avec attention la procédure qu'il a instruite sur le meurtre des citoyens Pibray, Faure & Virion, & j'ai trouvé qu'il n'étoit même coupable d'aucune espèce de négligence. Je pense donc que les articles 2 & 3 de la loi du 5 vendémiaire ne sauroient lui être applicables, & qu'il est de votre justice de rendre à ses fonctions un magistrat dont j'ai été à portée d'apprécier le mérite.

Signé, HORTAT.

Valence, le 14 pluviôse, an 4.

Histoire de Thucydide, fils d'Olorus, traduite du grec, par P. C. l'Evêque, 4 vol. in-8°. A Paris, chez Gail, place Cambray, & chez Aubin, rue Neuve des Petits-Champs, près la rue Gaillon.

Nous croyons devoir fixer les yeux du public sur cette importante production d'un homme de lettres qui a rigoureusement employé sa vie à perfectionner ses connoissances & qui les a consacrées à la liberté, à la vraie liberté qui fait fleurir les nations en les préservant & de l'orgueil populaire, & de l'ambition des conducteurs. On parle sans cesse des Grecs, de l'ingénieuse & inconstante Athènes, de la sévère & impérieuse Sparte, de leurs alliés qui étoient à-peu-près leurs sujets, de ces peuplades dont quelques-unes leur succéderent dans la primauté de la Grèce, après avoir été long-tems comme des planètes entraînées dans l'orbite où elles gravitoient autour de ces deux cités principales. Qui les connoît ? Au moins lisons-nous l'histoire des Romains dans leurs principaux écrivains. Il faudroit lire celle des Grecs dans Thucydide. Or, nous étudions si mal le grec ! Nous manquons d'une bonne traduction : celle de d'Ablancourt, il faut le dire & expier les éloges que lui ont donné nos peres, celle de d'Ablancourt est convaincue de l'infidélité la plus hardie, & l'on cherche presque en vain les beautés dont on la félicite dans son tems.

Il y a parmi nous un homme que la connoissance des arts ha dans sa jeunesse avec Diderot. Diderot le procura à la Russie. La Russie lui fit connoître des savans vraiment laborieux, des hommes très-instruits de la langue grecque, des méthodes pour l'étudier plus parfaites, des traditions de l'Hellénisme plus voisines de la source. En un mot, il apprit le grec beaucoup plus parfaitement qu'il n'eût entrepris peut-être de le faire en France. C'est M. l'Evêque, compté aujourd'hui parmi nos plus profonds savans, connu des hommes studieux par des ouvrages très-solides, comme sa fille l'est des simples hommes de goût par d'élégantes idyles. Son exemple prouve combien il est utile à nos littérateurs français, élevés comme en jouant par l'imagination & les grecs, de passer quelque tems parmi ces savans du Nord exercés aux recherches après, & parmi les halliers de leur érudition austère. Il y a tel & tel de ces savans dont nous ne prononçons le nom qu'avec une sorte de respect mêlé de frayeur, parce que la directé de leurs travaux épouvante notre sybarisme littéraire. Nous les regarderons

comme une race différente qui habite un pays sauvage, appelé *l'isle des gens en us*. Il est bon de voyager dans cette isle. C'est de là que M. l'Evêque a fermé l'entreprise de traduire le plus grave & le plus difficile des historiens grecs, celui dont la lecture importe le plus à une nation qui veut connoître la liberté & en jouir. Ce sont les fatigues de l'érudition qui l'ont mis en état de joindre à sa traduction une préface excellente, des dissertations très-curieuses, des notes qui éclaircissent infiniment le texte, si difficile en lui-même, que Cicéron, qui prit la peine de le traduire, désespéroit de pouvoir faire entendre quelques endroits.

C'est une chose très à regretter que cette traduction de Thucydide par Cicéron ne nous soit pas parvenue; mais il est certain, par quelques textes qu'il a allégués dans ses ouvrages, que cette traduction étoit quelquefois fautive. M. l'Evêque, dans une de ses notes, en porte la démonstration jusqu'à l'évidence; il en fait voir autant de Plin le jeune. Cicéron & Plin, des hommes si spirituels, si appliqués, si savans, presque naturalisés chez les Grecs, parlant leur langue avec eux & comme eux, faire des contre-sens en traduisant le grec! cela prouve que l'exactitude est une perfection aussi difficile à atteindre qu'aucune autre, & cela condamne l'injuste sévérité de certains critiques contre des traducteurs estimables. Nous ne ferons point cette mauvaise guerre à M. l'Evêque, à qui d'ailleurs il ne seroit pas aisé de la faire, & qui seroit fort en état de la repousser; mais nous dirons avec franchise que, tout occupé du sens de son modele, consterné devant son génie, il ne s'est pas toujours assez souvenu de son propre talent pour écrire, & qu'il a quelques locutions trop laborieuses & d'autres trop négligées. Nous soumettons cette remarque à sa modestie, qui seroit extrême dans sa préface: il y parle bien dignement de Thucydide; il y balance bien ingénieusement son mérite avec celui d'Hérodote. Ce fut Hérodote qui écrivit le premier; ce fut son grand succès qui enflamma le génie de Thucydide. Celui-ci prit une route toute opposée: il voulut attendre aussi à la gloire, mais en se devant à la vérité: il adopta des formes aussi sévères, une concision aussi mâle que les grâces de son rival sont attrayantes & que son abondance est facile. Ce n'est pas la marche ordinaire, suivant laquelle les arts s'avancent vers la perfection; la force précède communément la grace. On est aussi étonné dans cette occasion, que si Michel Ange eût conçu son genre de beautés terribles en rivalité des molleses & de la *Morbidezza* du Corrège. Quoi qu'il en soit, l'austère Thucydide est devenu le maître des hommes d'état, & il sera peut-être éternellement le premier des historiens. Demosthène le transcrivit huit fois, & c'est pourquoi c'est un orateur si substantiel & si nerveux. Sufuste étoit pénétré de son génie, & c'est pourquoi sa brièveté a tant de plénitude. On cite quelquefois Thucydide dans ces séances du parlement d'Angleterre où c'est un grand titre d'être cité; M. l'Evêque raconte même qu'un Anglais lui a dit que quelquefois il s'élevait des discussions savantes sur le sens de l'historien, qu'on apporte le texte, & que l'assemblée se change un moment en une séance académique. Des gens très-instruits des usages anglais nient positivement ce fait.

Quoi qu'il en soit, les nations ont un grand intérêt à ce qu'on lise & médite Thucydide. Nous nous proposons d'enrichir nos feuilles de quelques extraits de ce grand historien.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Suite de la séance du 19 ventôse.

Auger, organe de la même commission, présente un très-long projet tendant à fixer le nouveau mode de vente des domaines nationaux.

La principale disposition porte que le paiement sera fait un tiers en mandats & les deux autres tiers en assignats à vingt capitaux pour un. Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Dubois-Dubais. — Je demande si le conseil veut m'entendre, pour que je lui présente un nouveau projet sur les finances.

Le conseil consulté accorde la parole à Dubois-Dubais. L'orateur ne se dissimule pas que peut-être un amour si naturel à un chacun pour ses propres conceptions aura pu l'aveugler sur les avantages du projet qu'il va présenter, il pense qu'il est de nature à forcer les étrangers à échanger leur or pour nos assignats.

Dubois-Dubais propose de rembourser tous les assignats en numéraire à raison de cent capitaux pour un, & de mettre ensuite dans la circulation 1500 millions d'assignats qui auront la même valeur que la monnaie métallique.

Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Raffrond réduit les moyens de relever le crédit des assignats, aux suivans :

« Plus de bourse, plus de colifichets, ni de grelots dans les conservatoires, plus de luxe chez les magistrats, plus de somptuosité dans les vêtemens, la cocarde tricolore; voilà le plus bel ornement des républicains français ».

Tel est le plan présenté par l'orateur.

Il représente que les pyramides d'Égypte furent bâties par les tyrans, & rappelle que les ambassadeurs de Pyrrhus furent épouvantés, quand ils virent avec quelle frugalité les Romains vivoient dans leurs foyers: en un mot, l'économie lui paroît un véritable trésor, que personne ne peut ravir au gouvernement français.

Séance du 20 ventôse.

Le président du tribunal criminel de Paris écrit au président que les membres de ce tribunal ont arrêté hier de demander au conseil des cinq cents d'être admis à sa barre pour lui soumettre quelques questions sur la mise en jugement des prévenus des massacres du 2 septembre & du vol du garde-meuble.

L'objet de la pétition du tribunal a été de savoir s'il devoit juger ensemble ou chacun séparément les prévenus des crimes du 2 septembre. Il soumet la même question pour les prévenus du vol du garde-meuble.

On passe à la discussion du projet de résolution présenté hier par Fermond.

Bentabole combat le premier ce projet; il y trouve deux grands inconvéniens.

1°. Les mandats qu'on propose deviendront un objet d'agiotage; des spéculateurs avides les achèteront avec perte pour le gouvernement; ils s'en empareront avec 100, peut-être avec 50 millions de valeurs réelles, & enlèveront ensuite pour 600 millions de domaines nationaux.

2°. On veut relever le crédit des assignats; mais ce nouveau papier mis en circulation avec les assignats, & devant absorber une partie du gage qui leur est affecté, ajoutera nécessairement au discrédit.

Dubois-Crancé répond à Bentabole que les mandats qu'on propose de créer ne diminueront en rien le gage des assignats. Huit cents millions de domaines nationaux avoient été mis à la disposition du directoire; ces 800 millions, par le projet de résolution, sont réunis au milliard dont la vente est ordonnée par le remboursement des assignats; cette vente sera donc de 1800 millions.

Cependant on ne propose de créer des assignats que pour 600 millions; resteront donc 1200 millions pour le remboursement des assignats; leur gage au lieu d'être diminué sera donc réellement augmenté de 200 millions.

Il vaut mieux que cette opération soit faite par la nation que par une banque; le service sera pour longtemps assuré, & le corps législatif, pourra sans entrave, s'occuper des moyens de faire rentrer les assignats.

On demande d'aller aux voix.

Bayeul monte à la tribune. Il établit que les mandats dont il s'agit ne peuvent être considérés que comme de nouveaux assignats.

Des murmures interrompent Bayeul.

Si vous voulez, adoptez sans discussion, dit-il...

On l'interrompt de nouveau pour demander la clôture de la discussion; il descend de la tribune.

Plusieurs membres s'opposent à ce que la discussion soit fermée. Bayeul remonte à la tribune.

La parole est à Bayeul, dit le président.

La demande de la clôture de la discussion est appuyée; s'écrie un autre membre; le président doit la mettre aux voix.

Le président consulte le conseil qui décide que la discussion continuera.

Bayeul reprend la parole; il craint pour les mandats la même perte qu'éprouvent les rescriptions; il est étonné alors qu'ils ne fournissent pas les ressources qu'on en espère: cependant des domaines nationaux pour 600 millions auroient été soustraits aux porteurs d'assignats; ne vaudroit-il pas mieux s'occuper de rendre le crédit à ce dernier papier, que d'en créer un nouveau?

La discussion s'est long-tems prolongée; nous en ferons connaître la suite. Harmand a parlé contre le projet; Perrin, Thibaut & Treillard ont parlé pour. Le projet a été adopté.

Faute à corriger dans le numéro d'hier.

Page 680, il faut après la ligne 39 de la première colonne, lire le projet de résolution présenté par Fermond, qui termine cette colonne & commence la suivante.